

QUESTIONS AND ANSWERS #3

Questions et réponses #3

March 13 2015 / le 13 mars 2015

.....
Question 11: Clause GI 1; Will the call ups for each respective province be generated by a specific PCA office? The RFP document makes reference to Winnipeg, MB and Saskatoon, SK – will these PCA centers be in fact utilized to manage the call-ups?

Answer 11: The Call-up Procedure is defined in SP 5. References to Winnipeg, MB and Saskatoon, SK are for the Disbursement Process in TP 10. Projects requiring the Call-Ups will be managed by the individual Field Units or by the Project Delivery Services group in the Calgary Office.

Question 11: Clause IG 1; Seront les commandes subséquentes pour chaque province respective être générés par un bureau PCA spécifique? Le document d'appel d'offres fait référence à Winnipeg, MB et à Saskatoon, SK - seront ces centres de l'APC en fait être utilisé pour gérer les commandes subséquentes?

Réponse 11: La procédure applicable aux commandes subséquentes est définie dans PO 5. Références à Winnipeg, MB et à Saskatoon, SK sont pour le processus de décaissement dans le MP 10. Projets nécessitant les commandes subséquentes seront gérés par les unités de gestion individuelles ou par les membres de l'équipe d'exécution du projet dans le bureau de Calgary.

.....
Question 12: Clause GI 2; the structure of our company includes a parent company and provincial subsidiary operations. Each subsidiary operation is a limited company which has their own Business Number (BN). Please clarify Park Canada expectations:

- a. Does Park Canada desire a single company response for both provincial work areas, or will a response with multiple BN's (one for Alberta and one for BC) be acceptable.

Answer 12: It is preferable a single company (or Joint Venture) response be delivered under this RFSO.

Question 12: Clause IG 2; La structure de notre entreprise comprend une société mère et les opérations des filiales provinciales. Chaque opération filiale est une société à responsabilité limitée qui a son propre numéro d'entreprise (NE). S'il vous plaît préciser les attentes Parc Canada:

- a. Est-ce que Parcs Canada désirent une réponse de l'entreprise unique pour les deux zones de travaux provinciaux, ou sera une réponse avec plusieurs de BN (une pour l'Alberta et l'autre pour BC) être acceptable.

Réponse 12: Il est préférable d'une seule entreprise (ou Coentreprise) réponse une soumission en vertu de la présent DOC.

.....
Question 13: Clause GI 9 c); Can you clarify (in a general sense only) who participates in the 'PCA Evaluation Board'.

Answer 13: Not determined at this time.

Question 13: Clause IG 9 c); Pouvez-vous expliquer (dans un sens général seulement) qui participe au «comité d'évaluation de APC».

Réponse 13: Non déterminé pour le moment.

.....
Question 14: Clause SP 5 a); Can you expand on PCA project call-up process. Please confirm the qualified consultant selection process (how will the consultants be selected and prioritized).

Answer 14: Clause SP5 clearly lays out how a consultant will be selected for the Call – UP. The current tendering process for this SOA will select those consultants who qualify for the SOA. That process is laid out under the Submission Requirements and Evaluation (SRE) section of this tender.

Question 14: PO 5 a); Pouvez-vous nous expliquer sur le procédure applicables aux commandes subséquentes de PCA. Se il vous plaît confirmer le processus de sélection des consultants qualifiés (comment les consultants seront sélectionnés et hiérarchisés).

Réponse 14: Clause PO5 énonce clairement comment un consultant sera sélectionné pour les commandes subséquentes. Le processus d'appel d'offres en cours pour cette OC sélectionnera les consultants qui se qualifient pour l'OC. Ce processus est aménagé sous la section de les Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) de cet appel d'offres.

.....
Question 15: Clause TP 10 1(a); Please clarify if reimbursable 'reproduction' costs include internal reproduction expenditures (ie: internal reproduction of drawings, reports, etc.).

Answer 15: It does not include internal reproduction of drawing, reports, etc if they have been defined in the original scope of work. These costs reimbursement only apply to additional copies that are required over and above those specified in the original scope and will be based on invoices to produce the copies.

Question 15: MP 10 1 (a); S'il vous plaît préciser si les coûts remboursables «reproduction» comprennent les dépenses internes de reproduction (ce est à dire: la reproduction interne des dessins, rapports, etc.).

Réponse 15: Il ne inclut pas la reproduction du dessin interne, rapports, etc. si ils ont été définis dans le cadre de travail initial. Ces remboursement des coûts ne se appliquent qu'aux copies supplémentaires qui sont nécessaires au-delà de celles spécifiées dans la portée originale et sera basé sur les factures pour produire les copies.

.....
Question 16: Questions and Answers #1 - Question/Answer #2; In accordance with SRE 3, the 'Consulting Team' is to contain the required expertise and minimum experience stated in Clause 3.1.4.3. The PCA answer seems to confirm that all required expertise is to be provided 'in-house' or from a single company. Please confirm requirements.

Answer 16: Yes.

Question 16: Questions et réponses # 1 - Question / Réponse n ° 2; Conformément à EPEP 3, l'équipe de consultants' est de contenir l'expertise et l'expérience requises minimum indiqué à l'article 3.1.4.3. La réponse APC semble confirmer que toutes les compétences nécessaires doivent être fournis «interne» ou d'une seule entreprise. S'il vous plaît confirmer les exigences.

Réponse 16: Confirmé.

.....

Question 17: Item **3.2.4 Key Personnel Expertise and Experience** of the RFSO states, “Past expertise and experience of personnel not within the Proponent's (or joint venture Proponent's) organization will not be considered in the evaluation.”
We respectfully request this restriction be removed for **Senior Landscape Architect** key personnel Requirements.

Answer 17: The requirements are clear in 3.2.4 and 3.2.3.3 and will not be revised.

Question 17: Point 3.2.4 Compétences et expérience du personnel clé de la DOC indique, "l'expertise et l'expérience du personnel pas dans l'organisation proposant (ou coentreprise) ne sera pas pris en compte dans l'évaluation."
Nous demandons respectueusement que la restriction des exigences de l'Architecte paysagiste principale être retiré.

Réponse 17: Les exigences sont claires en 3.2.4 et 3.2.3.3 et ne seront pas révisés.

.....